

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX.

Convocation et affichage : 07/09/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

**Objet : ETAT DE NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL ET VIREMENT DE CREDIT – BUDGET PRINCIPAL 2023**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables afin d'apurer la comptabilité de la commune.

Pour le budget principal, le montant de cette dette est de 120 euros. Cela correspond à des dettes de 2021. Il indique qu'il sera nécessaire de faire un virement de crédit sur le Budget principal afin de réaliser les écritures.

Il indique que cette opération est purement comptable et n'efface en aucun cas les dettes des débiteurs.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces différents points.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 120.00€ pour le budget principal
- Approuve les virements de crédits proposés ci-dessous :

ARTICLE	BUDGET 2023	DM 2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 615228	15 000.00 €		0 €	120 €	14 880.00 €
DI 6541	0.00 €		120.00 €	0 €	120.00€

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 19 septembre 2023,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**

Le secrétaire

Raymond GROS

